

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 30 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 février,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (29)

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Étaient absents (11)

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

Était excusée (1)

BAPTISTA DE HORT Carole

Objet : Approbation du portage d'un contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies

Un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables est un outil permettant au territoire de s'engager résolument dans la transition énergétique et qui favorise un déploiement des énergies renouvelables thermiques en soutenant les filières biomasse/bois-énergie, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale, et réseaux de chaleur.

Ce dispositif est soutenu par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'une politique conjointe en faveur de l'énergie et du climat.

En concertation avec les territoires de l'Indre non couverts par un COT ENR, le **SDEI se positionnera comme l'opérateur territorial** des zones non couvertes à savoir les territoires du pays d'Issoudun, du pays Val de Creuse Val d'Anglin et le PNR Brenne.

Durée du COT ENR : 4 ans

Objectifs du COT ENR en chiffre :

- Objectif n°1 : un niveau de production d'Enr thermiques équivalent à 3 826 MWh,
- Objectif n°2 : réalisation minimum de 10 installations,
- Objectif n°3 : mixité des filières sur 10 installations au moins 3 installations de géothermie et/ou solaire thermique.

La gestion des fonds est réalisée par l'ADEME, aucune gestion déléguée n'est imposée au SDEI.

L'animation technique s'appuiera également sur les compétences pour le volet bois énergie de l'association Adéibois Berry par voie de convention qui définira les conditions et modalités de collaboration entre les deux parties.

Vu la délibération n°07-2024-08 du SDEI approuvant le dépôt d'une candidature du SDEI auprès de l'ADEME afin de porter le COT ENR sur les territoires du pays d'Issoudun, du pays Val de Creuse Val d'Anglin et le PNR Brenne,

Considérant le dépôt de candidature du SDEI pour le portage d'un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques sur la plateforme de l'ADEME le 02 janvier 2025,

Considérant, que l'ADEME n'a pas demandé de complément d'informations suite au dépôt du dossier et que la convention sera générée automatiquement à l'engagement du premier dossier,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution du COT ENR avec l'ADEME et la Région Centre Val de Loire

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous documents connexes avec les collectivités du territoire concerné et nécessaires à l'exécution du COT ENR

Article 4 : D'autoriser le Président à signer toute convention partenariale pour l'animation technique du COT ENR

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel Lion', is written in a cursive style.

Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250214-02202509-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

